

Conseil du 29 juillet 2020

Budget Primitif 2020

Rapporteur : Marc BONDIL

Habituellement, la date limite de vote du budget est fixée par l'article L 1612-2 du CGCT au 15 avril (30 avril les années d'élections municipales). Cette année est exceptionnelle en raison de la crise sanitaire ; ainsi l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 a fixé la date limite de vote du budget primitif au 31 juillet. De même, le vote du budget primitif doit habituellement avoir lieu dans les 2 mois qui suivent la tenue du débat d'orientations budgétaires ; la même ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 a suspendu ces délais.

Pour mémoire, le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du Conseil communautaire du 28 février dernier.

Le budget 2020 est le premier budget du nouveau conseil communautaire ; il revêt en outre un caractère bien particulier puisqu'il est adopté au milieu de l'année comptable. Il a été retenu une estimation sincère des dépenses et des recettes.

Le projet de budget s'équilibre en mouvement réel comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	16 033 000 €	14 106 680 €
FONCTIONNEMENT	37 678 230 €	39 604 550 €
TOTAL	53 711 230€	53 711 230 €

LE FONCTIONNEMENT

Comme cela est récurrent depuis les débuts de la communauté d'agglomération, une présentation de l'évolution des différents postes de dépenses et de recettes n'est pas pertinente dans la mesure où chaque année l'évolution des compétences (soit prise de compétence soir retour) engendre des variations sur les charges générales et les frais de personnels et en conséquence sur les attributions de compensation.

Recettes :

Dans les rapports précédents, nous avons reconduit pour 2020 les taux de fiscalité antérieurs et adopté l'exonération des 2/3 de la CFE pour les entreprises relevant des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel, soit une perte de recettes fiscales pour la collectivité de l'ordre de 100 000 €.

Par ailleurs, la crise sanitaire va entraîner une baisse de certains postes de recettes :

- Baisse subie : taxes de séjour liées aux nuitées d'hébergement, diminution du versement transport versé par les employeurs, diminution des recettes en lien avec la fermeture au public pendant 3 mois des médiathèques, du musée promenade, de l'école des beaux-arts, des accueils de loisirs des mineurs et des crèches, de la redevance spéciale déchets
- Baisse consécutive à certaines décisions d'aides aux entreprises ou aux familles : non mise en recouvrement des abonnements transport pour le 3^e trimestre,

Le document budgétaire a été établi à partir des résultats du compte administratif.

Les dépenses réelles : 37 678 230 €

	2017	2018	2019	2020
• Charges de personnel	12,67	12,53	12,17	12,17
• Charges à caractère général	7,58	10,47	9,95	11,05
• Attribution de compensation	7,22	7,26	8,50	8,47
• Subventions	5,43	4,56	5,40	4,96
• Frais financiers	0,49	0,45	0,35	0,33
• Autres charges	0,36	0,52	0,54	0,70
• Dépenses imprévues	0,40	0,40	0,40	0
TOTAL	34,15	36,19	37,31	37,68

En millions d'euros

Le chapitre 012 : Charges de personnel

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives aux rémunérations du personnel pour une prévision totale annuelle de 12 100 000 €.

Les dépenses de personnel comprennent l'ensemble des traitements et charges sociales des agents employés par la collectivité, ainsi que les frais de personnels liés à la médecine du travail, à la cotisation de l'assurance statutaire, à la contribution obligatoire auprès du FIPHFP, aux frais de formation, aux honoraires médicaux, ainsi qu'aux autres frais relatifs au personnel.

L'estimation budgétaire pour l'année 2020 en matière de dépenses de personnel comprend plusieurs facteurs :

- L'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié aux déroulements de carrières des agents. Il contribue à l'augmentation mécanique des dépenses de personnel à hauteur de + 1,5 % de la masse salariale actuelle.
- La revalorisation des grilles de rémunération de certaines cadres d'emplois de catégorie C et A des différentes filières de la fonction publique territoriale (culturelle, technique, médico-

- sociale) suite à la réforme issue du protocole d'accord sur les carrières et rémunérations dans la fonction publique de 2017 qui est intervenu au 1^{er} janvier 2020
- L'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant de 0.4 euros à compter du 1^{er} juillet 2020. Le ticket restaurant passe à une valeur de 7.80 €(dont 60% pris en charge par l'employeur soit 4.68 €)
 - Le versement d'une prime exceptionnelle COVID pour les agents ayant travaillé en présentiel et en télétravail pendant la période de confinement du 16 mars au 11 mai 2020,
 - Les recrutements décidés en 2020 (coordonnateur réseau lecture publique, animateur living lab, plan de gestion du Géoparc),
 - Les transferts de compétences et les mises à disposition
 - o Fin de la mise à disposition concernant le transfert de l'eau et l'assainissement,
 - o Fin de la mise à disposition relative à la bibliothèque de Peyruis,
 - o Fin des mises à dispositions des agents pour les missions manifestations et logistique,

D'autres critères participent aussi au budget prévisionnel de 2020, comme la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2020 (+1,2 %).

Le chapitre 011 : Les charges à caractère général

Ce poste reprend les crédits affectés aux services pour leurs activités courantes et leurs prestations diverses qui concourent à assurer le service public.

Ce chapitre enregistre une hausse importante qui a plusieurs causes :

- Les marchés de transport publics notifiés en août 2019 avec reprise de 2 lignes ex région qui sont ensuite refacturées à cette dernière.
- Hausse des prestations de services réalisées par le Sydevom
- Paiement de la participation prévue dans le cadre de la DSP conclue en 2019 au Théâtre Durance alors que jusqu'alors c'était une subvention qui était versée.
- Achats de fournitures liés à la crise sanitaire (masques...)

Les autres postes de fonctionnement

- Le montant des attributions de compensation :

Ce montant intègre les retours de compétence au 1er janvier 2020 (retour des bibliothèques hors Digne les Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban et les Mées) et au 1er septembre 2020 (cantines scolaires des communes de l'ex CCDB); il prend en compte les montants définitifs 2020 adoptés par la CLECT le 29 mai 2020

- Les cotisations

L'augmentation de ce poste de dépense est notamment liée à la revalorisation de la contribution au SDIS ainsi qu'aux syndicats sur lesquels l'agglomération s'appuie pour

exercer ses missions GEMAPI (SMAB essentiellement, SMAVD et PNRV plus ponctuellement), et à celle du SYDEVOM.

- Le compte 6574 subventions :

Le montant des subventions versées baisse par rapport à 2019 : comme indiqué précédemment il n'y a plus de subvention versée au Théâtre Durance mais le paiement d'une participation dans le cadre de la DSP, pas de subvention pour la Foire de la Lavande qui n'aura pas lieu en 2020, maintien du montant des subventions versées aux crèches associatives.

Par contre, il est inscrit une subvention de 55 600 € pour le fonds COVID géré par la CCI.

- Le compte 67441 subventions budgets annexes :

Afin d'équilibrer le fonctionnement de certains budgets annexes, une contribution du budget principal est nécessaire. Il s'agit de :

Budgets annexes	Montant
La Cassine	200 000 €
Abattoir Digne les bains	57 000 €
Abattoir Seyne	80 000 €

pour un total de 337 000 € (en diminution par rapport à 2019 du fait de la clôture du budget annexe SIRES).

La dette

Notre agglomération a une dette qui ne présente pas de risque et a également un faible taux d'endettement (si l'on n'inclut pas les emprunts souscrits par les communes et transférés à PAA au 1 janvier 2020, liés à la compétence gestion de l'eau potable et des réseaux d'assainissement)

Les ratios du budget général ci-dessous confortent cette analyse :

	Agglomération	moyenne nationale
Encours de dette /habitants	208.56 €	341 €
Encours de dette/recettes réelles de fct	24.91%	52%

Ceci étant, la présentation du projet de budget met en évidence notre faible capacité d'autofinancement.

Le budget d'investissement est équilibré par un recours à l'emprunt de 1 500 000 €. L'annuité nouvelle étant compensée par l'extinction d'emprunts existants de manière à garder une annuité constante sur les prochaines années.

L'INVESTISSEMENT 2020

Voté en milieu d'exercice, le budget 2020 est un budget de transition.

Les dépenses nouvelles d'équipement inscrites au budget s'élèvent à 4 136 246 € financées par :

- un recours à l'emprunt de 1 600 000 €
- des subventions à hauteur de 1 603 000 €
- des fonds propres à hauteur de 933 246 €

Il s'agit :

- des enveloppes annuelles nécessaires au fonctionnement des services, au renouvellement du matériel et à l'entretien des voies

- Acquisition de matériels pour les services	136 000 €
- Travaux de voirie des zones pour	50 000 €
- Travaux d'éclairage public	300 000 €*
- Travaux bâtiments	99 000 €
- Travaux sentiers	50 000 €
- Travaux pluvial	200 000 €
- Musée Promenade- Géoparc	120 000 €

*dont 200 000 € de travaux réalisés par les communes sous mandat dans le cadre d'opérations globales de réhabilitation.

- Des opérations engagées et financées

- Rénovation crèche les premiers pas : 125 000 €
- Acquisition matériel OM : poursuite de la modification de la collecte des OM par des colonnes de tri : 300 000 €; modernisation du parc des véhicules de collecte des OM :achat d'un Ampirol pour 340 000 €, financés par la DETR 2020
- Aire de lavage des bennes déchetterie de Château-Arnoux-Saint-Auban : 120 000 €
- Enveloppe destinée à couvrir les premiers frais de maîtrise d'œuvre du futur siège de la communauté d'agglomération : 100 000 €
- Restructuration du site des Lauzières : travaux d'isolation pour améliorer le bien être du personnel et réaliser des économies d'énergie, réorganisation du site ... : 2 160 000 €, financés par la DETR 2020 à hauteur de 580 000 € et une subvention du conseil régional de 645 000 €
- Ajustement travaux col de Fontbelle : 45 000 €
- Provision pour travaux GEMAPI :200 000 €
- Ouvrages d'art : 100 000 €
- Liaison douce Musée Promenade- Dalle aux ammonites : 173 000 € financés à hauteur de 65 500 € par la DSIL

Compte tenu des crédits de report qui s'élèvent à 10 432 254€, c'est un volume d'investissement de 14 568 500 € qui est voté.

Les budgets annexes

- Abattoirs de Digne les bains et de Seyne

Ces deux budgets retracent les activités des deux abattoirs. Ils sont équilibrés par une subvention du budget principal respectivement de 57 000 € et 80 000 €.

➤ Digne les Bains :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	388 806 €	244 662 €
FONCTIONNEMENT	874 900 €	1 019 044 €
TOTAUX	1 263 706 €	1 263 706 €

Des travaux sont à prévoir, à hauteur de 22 000 € HT pour l'aménagement d'un réfectoire salle de repos pour le personnel et de 305 000 € HT d'équipements divers pour l'abattoir, financés par une subvention région de 64 500 € et Feader de 57 000 €.

➤ Seyne les Alpes :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	199 349 €	129 102 €
FONCTIONNEMENT	169 150 €	239 397 €
TOTAUX	368 499 €	368 499 €

Sur Seyne, des travaux de modernisation viennent d'être achevés pour un montant total de 251 752 € HT, travaux relatifs à la mise aux normes de la structure et à la création d'une chaîne ovine.

- Les transports urbains

Ce budget doit faire l'objet d'une attention particulière car l'équilibre est précaire. En outre, la crise sanitaire aura un impact sur les recettes avec la baisse du versement transport et l'instauration de la gratuité pour la période comprise entre le 16 mars et le 10 juillet 2020, légèrement compensés par le fait que le service n'a

pas fonctionné entre le 21 mars et le 10 mai 2020 ainsi que par la baisse du prix des carburants.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	227 461 €	207 925 €
FONCTIONNEMENT	1 224 547 €	1 244 083 €
TOTAUX	1 452 008 €	1 452 008 €

- Vaulouve

Une étude de danger a été réalisée en 2018 pour connaître les risques encourus en cas de crue ; à sa suite, une étude de faisabilité des travaux était programmée en 2019 pour 25 000 € pour déterminer la nature des travaux à réaliser. N'ayant pas été réalisée, elle est reportée sur l'année 2020. Des travaux de changements de vannes sont aussi inscrits pour 50 000 €

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	108 566 €	89 423 €
FONCTIONNEMENT	31 790 €	50 933 €
TOTAUX	140 356 €	140 356 €

- La Cassine et St Pierre

➤ La Cassine :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	770 970 €	340 000 €
FONCTIONNEMENT	224 837 €	655 807 €
TOTAUX	995 807 €	995 807€

La commercialisation se poursuit. De nombreux contacts devraient se concrétiser prochainement.

Ce site est d'une grande sensibilité archéologique. Un premier diagnostic a été réalisé sur une partie des terrains qui sont aujourd'hui pratiquement tous commercialisés.

Un arrêté de prescription de diagnostic a été pris par le préfet de région le 28 mai 2018 sur les terrains restants. Afin de ne pas être éventuellement bloqué lors de leur commercialisation et de la délivrance du permis de construire, il est nécessaire de réaliser un diagnostic préventif en 2020 sur ces parcelles.

➤ **Saint Pierre :**

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	347 400 €	200 000 €
FONCTIONNEMENT	45 577 €	192 977 €
TOTAUX	392 977 €	392 977€

Ce budget n'appelle pas de remarque particulière.

- **Les Blaches Gombert**

Il s'agit d'un budget annexe, créé en 2018. Il correspond à l'achat à la commune de Chateau Arnoux Saint Auban de parcelles de terrain situées dans cette ZA et à leur revente, PAA ayant la compétence exclusive ZA.

Quatre parcelles étaient concernées. A ce jour, il en reste 3 pour lesquelles des contacts ont été pris, dont 1 où la négociation est avancée.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	351 996 €	325 998 €
FONCTIONNEMENT	300 000 €	325 998 €
TOTAUX	651 996 €	651 996 €

Pour mémoire, le budget SIRES a été clôturé au 31/12/2019 et le budget SPANC intégré dans le budget assainissement.

- **Les budgets EAU et ASSAINISSEMENT**

La communauté d'agglomération a pris la compétence distribution eau potable et gestion des réseaux d'assainissement au 01/01/2020.

Les budgets ont été établis en additionnant les budgets de fonctionnement des anciens budgets annexes communaux. Le budget de l'eau paie en totalité les factures correspondant aux charges mutualisées et refacture un prorata au budget de l'assainissement (ex charges de personnel, charges relatives aux locaux occupés, aux véhicules)

Le montant des dépenses prévues correspond au montant des charges des personnels transférés au 1^{er} janvier 2020. Le nombre de ces personnels est différent des personnels fléchés dans les différents services d'eau et d'assainissement des communes et devra être ajusté dans le temps.

Concernant l'investissement, les restes à réaliser transmis par les communes ont été inscrits aux budgets en recettes comme en dépenses.

De plus, les montants estimés du transfert des excédents des anciens budgets eau et assainissement ont été prévu et permettent l'inscription en dépense de crédits pour travaux à hauteur de 3,8 millions d'euros pour l'eau et 3,16 pour l'assainissement, sans recours à l'emprunt.

En fonction des résultats réellement transférés par les communes, les opérations d'investissement devront être ajustées.

BUDGET EAU

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	5 484 415 €	1 282 211 €
FONCTIONNEMENT	4 098 796 €	8 301 000 €
TOTAUX	9 583 211 €	9 583 211 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	6 877 426 €	2 623 426 €
FONCTIONNEMENT	2 673 000 €	6 927 000 €
TOTAUX	9 550 426 €	9 550 426 €